

MON PROJET DE VIE

Le cercle de personnes de confiance durable et choisi

Du besoin clarifié à l'appel à l'action (refonte de l'offre)

15 août 2026 — Jean-Luc LEMOINE / Dediçi

Avec assistance IA (recherche documentaire et simulation qualitative, Claude / Cowork)

Sommaire

Note de synthèse — Pourquoi ce dossier, et ce qu'il propose

Partie 1 — Faire apparaître le besoin : dossier source

Partie 2 — Pourquoi cette offre n'existe pas encore

Partie 3 — La construction : soutenir sans tenir

Partie 4 — L'économie du système : réorganiser plutôt que dépenser plus

Partie 5 — Le Droit au Cercle de confiance et le Mandat de Protection de Tous les Temps (MPTT)

Paroles pures pour inspirer

Nicolas LEMOINE (adulte né en 1982) autiste avec déficiences, vivant au domicile de ses parents, sans solution satisfaisante. Paroles extraites d'un travail d'expression continu en famille et avec des professionnels.

Mon Projet de Vie

Je veux être accompagné par des personnes que je choisis moi-même et qui m'aident tout au long de ma vie.

Je veux être sûr qu'il y aura toujours des personnes autour de moi pour m'aider à décider et à vivre comme je le veux, sans jamais être seul ou mal entouré.

N'est-ce pas là le plus beau projet de vie qu'il puisse espérer ?

NOTE DE SYNTHÈSE

Pourquoi ce dossier, et ce qu'il propose

À lire avant les cinq parties du dossier

1. La démarche

Dites à une personne vulnérable, ou à sa famille, d'exprimer son projet de vie sans lui imposer le vocabulaire des dispositifs : ce qui revient presque toujours si on réinterprète bien les non-dits, c'est le besoin permanent que des gens qui la connaissent vraiment restent là, dans la durée, quoi qu'il arrive pour l'aider quand il le faut, pour se faire comprendre, se défendre et s'occuper de sa situation. Ce besoin-là n'a jamais pu être formulé dans un langage et un contexte que les institutions savent traiter — ni service, ni prestation, ni dispositif.

Ce dossier fait la traduction : il nomme ce besoin « **cercle de personnes de confiance** durable et choisi », et montre, preuves à l'appui, que nous n'avons identifié aucune offre ayant explicitement pour finalité de constituer, soutenir et renouveler autour d'une personne un cercle durable de personnes qu'elle choisit, indépendant des changements de services et de lieux de vie — parce que les missions et les catégories habituelles d'intervention des institutions ne les conduisent pas spontanément à traiter cette continuité relationnelle comme une finalité autonome. (La Relation avant les solutions).

Ce travail s'appuie sur plus de quarante ans de pratique de terrain auprès de personnes vulnérables (Dediçi et des citoyens impliqués et concernés, des aidants en alliance avec des institutions). Ce document est un dossier de travail rigoureux, construit pour être lu, discuté et « challengé » par des décideurs publics, avant de déclencher une expérimentation territoriale concrète, soutenu par les institutions sans jamais être tenu par elles.

2. La méthode

Trois sources ont été mobilisées, sans jamais les confondre.

D'abord, une recherche documentaire réelle : textes de loi (CASF, Code civil, Constitution), rapports publics (IGAS, DREES, CNSA, Défenseur des droits), et l'intégralité du corpus déjà publié par Dediçi — 35 ressources méthodologiques et une quarantaine d'articles, lus en totalité, pas survolés.

Ensuite, une simulation qualitative et quantitative par intelligence artificielle, à grande échelle (1 002 profils simulés, six catégories de 167, quatre questions fermées identiques, seuil minimal de scepticisme imposé par construction dans chaque catégorie), utilisée comme un périscope : elle permet de voir à travers un mur avant d'aller physiquement de l'autre côté, mais elle ne remplace pas une enquête de terrain réelle, dont le protocole est déjà dimensionné (12 à 15 profils prioritaires, 120 à 180 recueils réels visés — à ne pas confondre avec les 1 002 profils simulés). Elle fait apparaître un résultat massivement majoritaire (71,8 % de reconnaissance du besoin, 53,2 % jugeant l'offre actuelle insuffisante ou absente) tout en conservant un vrai désaccord interne. **Le prompt exact de cette simulation est publié en annexe de la Partie 1, pour que quiconque puisse la reproduire avec un autre outil d'IA.**

Enfin, des contre-épreuves critiques délibérées, séparant strictement la validité du besoin et les questions de mise en œuvre.

Aucune statistique n'a été inventée dans ce dossier. Toute donnée chiffrée réelle provient d'une source publique citée ; les seuls pourcentages issus de la simulation IA sont explicitement identifiés comme tels.

3. Les résultats, partie par partie

Partie	Ce qui est établi
1 — Le besoin	Hypothèse forte et cohérente, appuyée par des données réelles (DREES, 7,1 M d'aidants) et par une simulation quantifiée à 1 002 profils (71,8 % de reconnaissance du besoin), jamais mise en défaut par une contre-épreuve critique délibérément construite pour la réfuter.
2 — L'offre	Recherche factuelle sur six angles : aucun dispositif existant (coordination professionnelle, protection juridique, entraide) ne correspond à ce qui est proposé.
3 — La construction	Un modèle opérationnel déjà formulé : cahier des charges d'opérateur, 7 familles d'opérateurs possibles, protocole d'expérimentation en 3 temps.
4 — L'économie	Une réorganisation de moyens déjà budgétés, pas une dépense nouvelle : écart de coût documenté entre dispositifs légers et lourds, levier d'amorçage identifié (7,1 M€ CNSA 2026).
5 — Le droit	Une réponse juridique déjà engagée : texte d'amendement rédigé, stratégie résolution puis codification, MPTT pour la durée — avec ses questions ouvertes assumées, pas dissimulées.

4. Ce que coûte l'inaction, ce que rapporte l'action

Le système actuel finance déjà, et largement, des solutions de rupture coûteuses : jusqu'à 98 512 € par place et par an en maison d'accueil spécialisée, jusqu'à 400 millions d'euros par an pour les personnes handicapées françaises accueillies en Belgique faute de solution adaptée. À l'inverse, les dispositifs les plus légers et les mieux ancrés dans la continuité relationnelle (SAVS à 8 865 €/an) restent les moins coûteux. Ce dossier ne demande donc pas une dépense nouvelle : **il demande une réorganisation de moyens déjà engagés.**

Le bénéfice humain n'est pas secondaire à l'argument économique, il en est la source : moins de ruptures de parcours, des aidants moins seuls et moins épuisés, des personnes mieux comprises et davantage actrices de leurs choix.

5. Ce qu'une institution doit réunir pour se lancer

Plusieurs familles de structures peuvent se positionner sur cette fonction : les associations familiales et parentales, les associations de bienfaisance, et les institutions de base déjà présentes sur le territoire.

L'UNAF est citée ici à titre d'exemple concret parce qu'elle est, par nature, la plus proche de la notion de « **famille sociale étendue** » — c'est précisément ce que représente le cercle de personnes de confiance. Cinq conditions concrètes doivent être réunies pour qu'une structure de ce type se lance :

Condition	Ce que ça signifie concrètement
Compatibilité de mission	Vérifier que soutenir un cercle de personnes de confiance entre dans les missions déjà statutaires de la structure — pour une association familiale type UNAF, c'est déjà le cas.
Réaffectation de ressources internes	Pas de création de poste massive : redéployer une part de temps professionnel déjà existant, en s'appuyant sur le socle permanent / appuis activables (Partie 3).
Habilitation ou reconnaissance	Être identifiable par une MDPH comme structure pouvant recevoir une orientation sur cette fonction.
Soutien de premier niveau : CNSA	Mobiliser l'enveloppe d'ingénierie 2026 (7,1 M€) pour financer la phase de conception et de test.
Soutien de second niveau : ARS, préfecture, département	Une fois l'ingénierie faite, sécuriser le passage à un financement structurel (CPOM, autorisation, coopération territoriale).

6. Comment lire la suite

Un lecteur pressé peut se limiter à cette note et à la Partie 1 (le besoin) et la Partie 4 (l'économie). Un juriste ou un magistrat ira directement à la Partie 5. Un opérateur candidat ou un service de tarification ira à la Partie 3. La Partie 2 intéressera surtout ceux qui doutent qu'un tel manque puisse avoir échappé au système actuel.

Ce que ce dossier affirme

Ce dossier affirme une hypothèse forte, appuyée par des données réelles et par une simulation transparente sur sa méthode et ses limites : elle mérite une expérimentation territoriale réelle, et les moyens pour la lancer existent déjà.

Reste à mobiliser la volonté politique.

Les propositions législatives de la Partie 5 sont des matériaux prospectifs, présentés comme tels — un point de départ pour la loi à venir, un jalon de travail rigoureux, pas encore le droit positif.

PARTIE 1

Faire apparaître le besoin : dossier source

Dossier source — cadre conceptuel, données réelles, méthode, verbatims, contre-épreuves

Avant-propos — un besoin qui n'a jamais pu se dire dans le langage des institutions

Demandez à une personne vulnérable, ou à sa famille, ce qu'est son projet de vie, sans lui imposer le vocabulaire des dispositifs. Voici, mot pour mot, ce que la simulation présentée au §4 fait remonter :

Nadia, 38 ans, mère d'un enfant handicapé

« J'ai déjà perdu deux éducatrices de confiance qui sont parties, il faut de la continuité. »

Jacques, 61 ans, sclérose en plaques

« Je veux pouvoir dire qui rentre chez moi, ce n'est pas un luxe, c'est une question de dignité. »

Ce langage-là n'entre dans aucune case institutionnelle. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté : les professionnels et les institutions raisonnent, structurellement, en dispositifs, en éligibilité, en prestations — jamais en « quelqu'un qui reste ». Dit ainsi, ce besoin ne se traite nulle part, parce qu'il ne se formule dans le langage d'aucune grille d'instruction existante.

Ce besoin est d'autant plus fort que la capacité à le formuler soi-même est faible : les deux varient en proportion inverse. Cela vaut tout particulièrement pour les personnes en situation de déficience intellectuelle, chez qui le silence ou la difficulté à verbaliser ce besoin en est souvent, au contraire, le signe le plus net.

Ce dossier part de ce constat et fait un pas que personne n'avait fait avant : traduire ce « projet de vie » en un objet que les institutions peuvent effectivement instruire, financer et construire — un cercle de plusieurs personnes de confiance, durable et choisi par la personne elle-même, garanti dans le temps. Cette traduction ne trahit pas la demande initiale : elle la rend simplement audible. C'est elle, et seulement elle, que ce dossier défend.

Ce besoin traduit n'a pourtant aucune offre concrète aujourd'hui. Le « petit toit » — la personne elle-même, sa famille, son entourage proche — le porte (quand il est là) mais n'a ni le pouvoir ni les ressources pour l'imposer. Les « grands toits » — institutions, financeurs, cadre légal — ont la parole et le pouvoir d'agir, mais leurs missions et leurs catégories habituelles d'intervention ne les conduisent pas spontanément à traiter cette continuité relationnelle comme une finalité autonome. La Partie 2 documente pourquoi cette lucidité ne peut venir que d'une démarche citoyenne, pas d'une initiative institutionnelle.

Ce travail s'appuie sur plus de quarante ans de pratique de terrain auprès de personnes vulnérables (Dediçi), une recherche documentaire réelle, et ici pour la pré-démonstration une simulation quantifiée par IA dont les résultats complets sont présentés au §4.

1. Le cadre conceptuel de référence

Le modèle développé par Dediçi (dedici.org) identifie cinq causes aux difficultés rencontrées par les personnes vulnérables et leurs proches, auxquelles répondent cinq rôles :

Cause	Rôle qui y répond
1. La Personne — manque de temps, d'attention, d'écoute, de compréhension et de respect	Une parole comprise et respectée
2. La Défense ultime — absence de protection continue et inconditionnelle	Des personnes de confiance protégeant inconditionnellement
3. Recherche et coordination de solutions — insuffisance d'efforts actifs	Des personnes de confiance gérant la situation en permanence
4. Les intervenants pilotés — manque de pouvoir décisionnel de la personne	Des intervenants évalués par la personne elle-même
5. Les institutions — soutien insuffisant aux quatre rôles précédents	Des lois et institutions soutenant les quatre rôles tenus par des personnes physiques

C'est ce cadre précis, et non une reformulation approximative, qui structure l'ensemble de la démarche présentée ici.

2. Ce que confirment déjà les données réelles

Avant toute simulation, plusieurs constats chiffrés, issus de sources publiques vérifiables, donnent déjà du poids à l'hypothèse d'un besoin massif et mal couvert.

Donnée	Source
7,1 millions de personnes (11 % de la population de 5 ans et plus) sont proches aidants en France	DREES, Enquête Autonomie-Ménages 2022
Environ 30 % des aidants accompagnent seuls, sans co-aidant ; 61 % chez les conjoints aidants	DREES, 2022
58 % des proches aidants travaillent, cherchent un emploi ou étudient (78 % en âge actif)	DREES, 2022
9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière (2021)	Petits Frères des Pauvres
L'autodétermination reste freinée par un pouvoir décisionnaire concentré chez professionnels et familles	CREAI-ORS Occitanie, mars 2023

Ces chiffres ne démontrent pas encore, en tant que tels, l'attente spécifique d'un cercle de confiance durable — c'est l'objet de la simulation présentée ci-après. Mais ils confirment l'ampleur du terrain concerné et la fragilité structurelle de l'accompagnement actuel.

3. Méthode : comment ce besoin a été mis à l'épreuve

Faute de pouvoir mener, à ce stade, une véritable enquête de terrain, ce dossier s'appuie sur une simulation qualitative et quantitative par intelligence artificielle, à une échelle volontairement large : 1 002 profils simulés, répartis en six catégories de 167 (proches aidants, personnes elles-mêmes concernées, professionnels du médico-social, professionnels de la protection juridique, citoyens non concernés, élus et décideurs locaux), confrontés aux quatre mêmes questions fermées. Consigne stricte : ne jamais rechercher l'unanimité — un seuil minimal de scepticisme était imposé par construction (15 à 20 % pour les catégories directement concernées, 25 à 30 % pour les catégories professionnelles, citoyennes et institutionnelles).

Le prompt exact utilisé, permettant à quiconque de reproduire cette simulation avec un autre outil d'IA, est fourni en annexe à la fin de cette partie.

Attention à ne pas confondre ces 1 002 profils simulés avec les 120 à 180 recueils réels visés par la future enquête de terrain : ce sont deux exercices distincts. La simulation n'est qu'un périscope — elle permet de voir à travers un mur avant d'aller physiquement de l'autre côté. Elle ne remplace pas une enquête de terrain réelle, dont le protocole reste, lui, pleinement d'actualité (douze à quinze profils prioritaires, cible réaliste de 120 à 180 recueils réels).

Le résultat a ensuite été soumis à une contre-épreuve critique, délibérément scindée en deux temps pour ne pas mélanger la validité du besoin et les questions de mise en œuvre : d'abord une série de critiques attaquant uniquement le fond du concept, puis, séparément, une série d'objections portant sur sa construction concrète — celles-ci mises volontairement en réserve pour l'étape suivante de ce travail.

4. Ce que la simulation fait apparaître

Résultat d'ensemble, avant le détail qualitatif : sur les 1 002 profils simulés, tous profils confondus — y compris les plus sceptiques —, 71,8 % reconnaissent ce besoin comme réel une fois nommé ainsi (dont 35,6 % sans aucune réserve), 53,2 % jugent que les dispositifs actuels y répondent de façon insuffisante ou absente, et 66,7 % se disent favorables à une expérimentation réelle. Ce n'est pas un chiffre fabriqué pour convaincre : 283 des 1 002 profils simulés ne reconnaissent pas ce besoin, et 334 se déclarent réservés ou non convaincus par l'idée même d'une expérimentation. Le détail par catégorie :

Catégorie de profils simulés	N	Reconnaissent le besoin (Q1 oui)	Jugent l'offre actuelle insuffisante ou absente (Q3)	Favorables à une expérimentation (Q4 oui)
Proches aidants	167	77,2 % (129/167)	58,7 % (98/167)	71,9 % (120/167)
Personnes elles-mêmes concernées	167	77,8 % (130/167)	56,9 % (95/167)	76,6 % (128/167)
Professionnels du médico-social	167	71,3 % (119/167)	52,1 % (87/167)	66,5 % (111/167)
Professionnels de la protection juridique	167	73,1 % (122/167)	47,3 % (79/167)	64,7 % (108/167)
Citoyens non concernés	167	59,3 % (99/167)	56,9 % (95/167)	65,3 % (109/167)
Élus et décideurs locaux	167	71,9 % (120/167)	47,3 % (79/167)	55,1 % (92/167)
TOTAL, tous profils confondus	1002	71,8 % (719/1002)	53,2 % (533/1002)	66,7 % (668/1002)

Ce chiffre reste, par construction, théorique — une simulation par IA, pas un sondage réel. Mais son ampleur et sa robustesse (un résultat majoritaire qui traverse des catégories aussi différentes que des juristes prudents, des élus soucieux de leur budget et des citoyens indifférents) donnent une force de démonstration que la seule recherche documentaire ne pouvait pas apporter.

Voici, dans le détail, ce que ces profils simulés ont exprimé. Ce sont des voix reconstituées, pas des témoignages réels — mais elles convergent de façon suffisamment nette, sur des profils suffisamment variés, pour constituer une base de travail solide.

La terreur de l'après, chez les aidants

Sophie, 47 ans, aide sa mère atteinte d'Alzheimer et son fils autiste

« Ma plus grande angoisse n'est pas aujourd'hui, c'est le jour où je ne serai plus là ou plus capable. Qui connaîtra mon fils comme je le connais ? »

Rachid, 41 ans, père d'un enfant polyhandicapé de 8 ans

« On vit dans la terreur de l'avenir : qui prendra soin de lui dans le même esprit que nous quand on ne pourra plus ? »

La rupture déjà vécue, la preuve par l'expérience

Kylian, 19 ans, sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, sans famille de soutien

« À 18 ans, l'ASE s'arrête d'un coup, comme un mur. Ce cercle, ça aurait dû exister pour moi depuis longtemps. »

Cas le plus directement lié à un phénomène déjà documenté par les politiques publiques (la « falaise des 18 ans » de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Le besoin de choisir, pas de subir

Julien, 29 ans, schizophrénie stabilisée, en appartement thérapeutique

« Le risque c'est qu'on m'impose encore des gens qui décident à ma place sous couvert de 'cercle de confiance'. Il faut que ce soit moi qui choisisse, pas l'administration. »

Point de vigilance central retenu : le choix des membres du cercle doit rester celui de la personne elle-même (tant que possible).

La présence plutôt que le service

Georgette, 78 ans, HLM en périphérie, peu de visites

« Personne ne vient plus me voir. Ce n'est pas d'un service que j'ai besoin, c'est de présence. »

L'angle mort des professionnels, en direct

Éducatrice spécialisée en FAM, 15 ans d'expérience

« On n'a jamais un dispositif qui porte ça comme objectif en soi. Ce que vous décrivez, la continuité de la connaissance fine de la personne au-delà du turnover du personnel, ça n'existe nulle part dans ce que je connais. »

Illustration directe de l'angle mort identifié.

Médecin coordonnateur en EHPAD

« Sur le papier oui, mais qui va financer et organiser ça sérieusement... [puis, une fois rappelé que le cercle serait soutenu par les institutions :] Alors oui, sans réserve — c'est même le chaînon qui manque le plus dans nos établissements aujourd'hui. »

Illustration du filtre du découragement qui se lève dès que le portage institutionnel est explicite.

Le constat vu du droit

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM), 5 ans d'exercice, secteur associatif

« Chaque changement de mandataire est un traumatisme pour les résidents que je suis, un cercle stable changerait tout. »

Le constat vu d'un citoyen non concerné

Bernard, 68 ans, retraité, non directement concerné

« Mon voisin veuf s'est retrouvé sans personne pour décider à sa place, ça m'a marqué. »

Illustration que le besoin, une fois nommé, est reconnu bien au-delà du seul cercle des personnes directement concernées.

5. La contre-épreuve : résister à la critique

Une première contre-épreuve, centrée sur le fond du concept, a soumis l'idée à six critiques distinctes. Aucune n'a démonté le besoin lui-même ; toutes ont affiné sa formulation. La réserve la plus sérieuse, celle de la circularité théorique, ne peut être levée que par une vraie enquête de terrain — elle reste donc ouverte.

Une seconde contre-épreuve, portant sur la construction concrète (financement pérenne, mécanisme d'arbitrage, statut juridique des membres non-professionnels), a produit des objections réelles et légitimes. Elles ne remettent pas en cause le besoin : elles définissent le travail des parties suivantes.

Conclusion de cette première partie

Le besoin d'un cercle de personnes de confiance durable et choisi, soutenu par les institutions sans jamais être tenu par elles, se présente comme une hypothèse forte, cohérente, appuyée par des données réelles, et qui n'a pas été mise en défaut malgré une contre-épreuve critique sérieuse.

Ce n'est plus seulement une conviction de terrain : une fois nommé dans les mots des personnes concernées, ce besoin recueille une reconnaissance majoritaire (71,8 % sur 1 002 profils simulés) qui traverse tous les profils simulés, y compris les plus sceptiques.

Ce n'est pas encore une preuve : deux étapes restent nécessaires — construire les réponses aux objections de mise en œuvre, et confronter cette hypothèse à une véritable enquête de terrain.

Annexe à la Partie 1 — le prompt complet pour reproduire toute la démarche avec une autre IA

Cette annexe n'a qu'un objectif : permettre à quiconque lit ce dossier — institution, chercheur, journaliste, citoyen, personne concernée — de vérifier par lui-même, avec l'outil d'intelligence artificielle de son choix, que la démarche tient debout. Elle ne se limite pas à l'enquête chiffrée du §4 : elle couvre l'intégralité du processus utilisé dans cette Partie 1, en cinq étapes successives — depuis l'expression brute et non traduite d'un besoin (l'avant-propos), jusqu'à sa formulation en un concept actionnable, sa mise à l'épreuve quantitative, et sa contre-épreuve critique. Le but n'est pas d'obtenir des chiffres identiques — deux IA différentes ne produiront jamais des résultats parfaitement superposables — mais de vérifier, par soi-même, que la même démarche honnêtement appliquée fait apparaître le même ordre de grandeur et la même structure de résultat. C'est un outil de contrôle citoyen, pas une preuve statistique. Les cinq étapes s'exécutent dans l'ordre, idéalement dans une même conversation avec l'IA choisie (pour qu'elle garde le contexte des étapes précédentes) ; si l'outil utilisé ne conserve pas le contexte d'une question à l'autre, recopier le résultat de chaque étape au début du message suivant.

ÉTAPE 1 — FAIRE ÉMERGER L'EXPRESSION BRUTE DU BESOIN

« Simule, de façon réaliste et non stéréotypée, 12 profils fictifs et variés de personnes vulnérables (situations de handicap, de perte d'autonomie liée à l'âge, de maladie chronique invalidante) et de leurs proches aidants, dans des contextes de vie différents (isolement, sortie de dispositif à la majorité, vieillissement des parents aidants, primo-diagnostic, etc.). Pour chacun, imagine ce que cette personne — ou son proche — répondrait spontanément à la question suivante, posée sans aucun vocabulaire institutionnel, administratif ou médico-social : « Quel est votre projet de vie ? Qu'est-ce qui compte vraiment pour vous, pour la suite ? » Réponds dans un langage courant, incarné, à la première personne, sans jamais utiliser toi-même de vocabulaire de dispositif dans les réponses simulées (pas de « prestation », « service », « PCH », « MDPH »). Note ensuite, pour l'ensemble des 12 profils, si un besoin récurrent et non institutionnel revient d'un profil à l'autre — et lequel. »

ÉTAPE 2 — TRADUIRE CE BESOIN EN CONCEPT ACTIONNABLE

« À partir des 12 réponses simulées à l'étape précédente, identifie le besoin commun le plus fréquent qui n'a, à ta connaissance, pas de nom ni de dispositif institutionnel dédié en France aujourd'hui. Propose, par toi-même, sans qu'on te souffle la réponse, un nom court pour ce besoin traduit en objet actionnable par une institution — financable, organisable, évaluable — sans trahir le sens de l'expression brute de l'étape 1. Explique en quoi ce nom rend le besoin instruisible par une administration, alors que l'expression brute de l'étape 1 ne l'était pas. »

Ne t'étonne pas si le nom que l'IA propose diffère de « cercle de personnes de confiance durable et choisi » : la formulation exacte importe moins que la nature du besoin qu'elle recouvre — proximité, continuité, choix de la personne, protection dans la durée. C'est cette proximité conceptuelle qu'il faut comparer, pas l'identité des mots.

ÉTAPE 3 — METTRE CE BESOIN À L'ÉPREUVE PAR UNE ENQUÊTE QUANTIFIÉE SIMULÉE CONTEXTE À DONNER À L'IA :

« Vous simulez une enquête qualitative et quantitative fictive, explicitement labellisée comme simulation — pas une vraie enquête de terrain —, pour tester la réception du besoin nommé à l'étape 2 [reprends ici le nom obtenu à l'étape 2, ou à défaut « un cercle de plusieurs personnes de confiance, choisies par la personne elle-même, garanties dans la durée, soutenues par les institutions sans être placées sous leur contrôle »], destiné aux personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de vulnérabilité, et à leur entourage.

Simulez six catégories de répondants, 167 profils chacune (1 002 au total) : (1) proches aidants ; (2) personnes elles-mêmes concernées par un handicap, une perte d'autonomie ou une maladie chronique invalidante ; (3) professionnels du médico-social ; (4) professionnels de la protection juridique (mandataires judiciaires, juges des tutelles, avocats spécialisés) ; (5) citoyens non concernés ; (6) élus et décideurs locaux.

Pour chaque profil simulé, générez une réponse à quatre questions fermées, chacune à choix parmi quatre réponses fixes :

Q1 — Ce besoin vous semble-t-il réel et important ? [Oui tout à fait / Plutôt oui / Plutôt non / Non pas vraiment]

Q2 — Avez-vous vécu ou constaté directement une situation où ce manque s'est fait sentir ? [Oui vécu directement / Oui constaté chez un proche ou une connaissance / Non mais je comprends le risque / Non pas concerné]

Q3 — Les dispositifs existants aujourd'hui répondent-ils à ce besoin ? [Oui largement / Partiellement / Non très insuffisamment / Non pas du tout]

Q4 — Êtes-vous favorable à une expérimentation territoriale de ce dispositif ? [Oui sans réserve / Oui avec des garanties à préciser / Réserve, à voir / Non pas convaincu]

Consigne impérative anti-circularité : n'inventez jamais un résultat unanime. Imposez un seuil minimal de scepticisme par catégorie : au moins 15 à 20 % de réponses négatives ou réservées pour les catégories directement concernées (aidants, personnes concernées), au moins 25 à 30 % pour les catégories professionnelles, citoyennes et institutionnelles (médico-social, protection juridique, citoyens non concernés, élus). Variez les distributions de façon réaliste — évitez les pourcentages ronds artificiels.

Pour l'agrégation, calculez par catégorie puis pour l'ensemble : (a) le taux de reconnaissance du besoin = « oui tout à fait » + « plutôt oui » à Q1, rapporté à N ; (b) le taux de jugement d'offre insuffisante ou absente = « non très insuffisamment » + « non pas du tout » à Q3, rapporté à N ; (c) le taux de soutien à l'expérimentation = « oui sans réserve » + « oui avec garanties » à Q4, rapporté à N. »

ÉTAPE 4 — CONTRE-ÉPREUVE CRITIQUE, EN DEUX TEMPS STRICTEMENT SÉPARÉS

« Temps 1 — critique du fond du concept, indépendamment de sa mise en œuvre : attaque le concept obtenu à l'étape 2 avec les objections les plus sérieuses possibles sur sa validité même (est-ce un vrai besoin distinct, ou une reformulation de quelque chose qui existe déjà ? Le problème a-t-il été défini de façon à rendre sa propre solution automatique — risque de circularité théorique ? Cela déplace-t-il indûment l'autodétermination de l'individu vers un collectif ? Est-ce culturellement universel ou spécifique à un contexte ?). Pour chaque objection, indique si elle démonte le besoin lui-même ou si elle porte seulement sur sa formulation.

Temps 2 — séparément, une fois le temps 1 terminé, critique uniquement la mise en œuvre concrète (financement pérenne au-delà d'un pilote, mécanisme d'arbitrage des désaccords, statut juridique des personnes non professionnelles impliquées). Indique explicitement lesquelles de ces objections remettent en cause le besoin, et lesquelles définissent seulement un travail de construction restant à faire. »

ÉTAPE 5 — SYNTHÈSE FINALE

« Rédige une synthèse d'une page : (1) le besoin brut tel qu'exprimé à l'étape 1, dans les mots des personnes simulées ; (2) sa traduction en concept actionnable (étape 2) ; (3) le résultat chiffré de l'étape 3, avec le tableau par catégorie ; (4) les objections qui survivent à la contre-épreuve de l'étape 4, et celles qui ne remettent pas en cause le besoin. Conclue en indiquant si, à l'issue de ces quatre étapes, l'hypothèse d'un besoin réel, non couvert par l'offre actuelle, semble tenir la route — sans jamais présenter ce travail comme une preuve statistique, seulement comme une simulation cohérente à confronter ensuite à une véritable enquête de terrain. »

Cette méthode complète a été appliquée le 15 août 2026 avec Claude (Anthropic). Les résultats de l'étape 3 sont ceux présentés au §4 et dans le tableau du même paragraphe ; ceux des étapes 1, 2 et 4 sont ceux qui structurent l'avant-propos et le §5 de cette même Partie 1. Comme rappelé tout au long de ce dossier : ceci reste une simulation par intelligence artificielle, pas un sondage réel ni une preuve définitive ; elle ne remplace pas, et ne prétend pas remplacer, l'enquête de terrain dont le protocole est décrit au §3.

PARTIE 2

Pourquoi cette offre n'existe pas encore

Recherche factuelle sur le paysage institutionnel existant

Avant-propos — une question de fait, pas de supposition

La Partie 1 établit que le besoin se présente comme une hypothèse forte et cohérente. Reste une question à trancher par les faits : ce type d'offre existe-t-il déjà, sous une forme ou une autre ? Une recherche documentaire ciblée a été menée sur six angles distincts.

La réponse est nette : nous n'avons identifié aucune offre ayant explicitement pour finalité de constituer, soutenir et renouveler autour d'une personne un cercle durable de personnes qu'elle choisit, indépendant des changements de services et de lieux de vie.

1. Trois familles de dispositifs existants, aucune ne correspond

Famille de dispositifs	Ce qui s'en rapproche	Ce qui manque par rapport au cercle
Coordination professionnelle (Communauté 360, DAC / ex-MAIA)	Financement et pilotage public ; logique de coordination du parcours	Portée par des salariés professionnels, pas par des proches choisis par la personne
Protection juridique individualisée (habilitation familiale, mandat de protection future)	Peut impliquer plusieurs proches simultanément	Mandats juridiques séparés sous contrôle du juge, pas un collectif solidaire reconnu comme tel ; le juge peut écarter le dispositif au profit d'un tuteur professionnel en cas de désaccord
Entraide horizontale (GEM — groupes d'entraide mutuelle)	Logique non professionnelle, financement public sans contrôle direct de la vie quotidienne	Collectif générique de pairs concernés par un même trouble, non individualisé autour d'une personne précise et de son entourage choisi

Aucun appel à manifestation d'intérêt recensé (CNSA, ARS, 2022-2026) ne porte sur un collectif de plusieurs personnes de confiance choisies, garanti dans la durée et portable dans tous les contextes de vie.

2. La tension révélée avec la protection juridique des majeurs

Le droit français permet déjà, formellement, qu'une pluralité de personnes soit désignée auprès d'un majeur protégé.

Mais dans les deux cas (habilitation familiale, mandat de protection future), chaque personne reçoit une mission individuelle et distincte, sous contrôle du juge, et non une action collégiale d'un collectif reconnu comme tel.

En cas de désaccord entre plusieurs mandataires familiaux, le juge peut écarter le dispositif au profit d'un tuteur professionnel unique.

3. Pourquoi cet angle mort : une confirmation factuelle du biais n°3

Les rapports officiels les plus récents (IGAS 2024 sur le répit des aidants, HCFEA sur le bien vieillir à domicile) raisonnent en deux catégories seulement : l'aidant principal individuel, ou la coordination professionnelle du parcours.

Aucun ne nomme, comme manque structurel autonome, l'absence d'un collectif de proches choisis, reconnu et soutenu comme tel.

4. Une lucidité qu'on ne peut pas attendre des institutions

Ce que documentent les sections précédentes n'est pas un simple oubli, réparable depuis l'intérieur du système par un peu plus d'attention. C'est structurel : une institution raisonne, par construction, en dispositifs, en éligibilité, en enveloppes déjà arbitrées — jamais en « quelqu'un qui reste ».

Leurs missions et leurs catégories habituelles d'intervention ne les conduisent pas spontanément à traiter cette continuité relationnelle comme une finalité autonome. C'est pour cette raison que ce constat n'a pu être fait que depuis l'extérieur des institutions, par une démarche citoyenne — pas par une veille institutionnelle qui, de l'intérieur, n'a ni le mandat ni le regard pour l'apercevoir.

Ce n'est pas un hasard si la réponse juridique construite en Partie 5 prévoit explicitement des « cellules de veille citoyenne », distinctes des veilles institutionnelles : cette fonction de vigilance doit rester, structurellement, hors du système qu'elle surveille.

Conclusion de cette deuxième partie

Ce constat renforce le projet : ce qui est proposé n'est pas une variante de l'existant, c'est un objet réellement absent du paysage institutionnel français actuel.

Il ne s'agit pas seulement de construire une réponse, il s'agit de faire reconnaître une catégorie qui, aujourd'hui, n'a tout simplement pas de case dans le système.

PARTIE 3

La construction : soutenir sans tenir

Révisée après lecture intégrale des 35 ressources de collections.dedici.org/mon-projet-de-vie/

Avant-propos — la difficulté majeure

Ce petit toit — le cercle lui-même — ne peut structurellement pas naître (facilement) de son propre point de départ. La personne vulnérable et son entourage déjà fragilisé n'ont ni la force ni le contexte favorable pour le construire seuls.

1. Trois régimes d'engagement de l'opérateur de soutien

Régime	Ce qu'il couvre	Répond au biais
Socle permanent	Disponibilité identifiée et veille continue, financées même en faible activité visible	Biais n°5 : le contexte favorable doit exister avant la crise, pas être improvisé pendant
Appuis activables	Interventions ponctuelles déclenchées par le besoin : rencontres, médiation, intégration de nouveaux membres	Biais n°3 : donne une forme concrète et déclenchable à une fonction que personne n'imaginait
Renforcement / reconstitution	Mobilisation intensive temporaire quand le cercle s'affaiblit ou se rompt	Biais n°2 : ne compte jamais sur les seules forces de l'aidant épuisé

2. Le cahier des charges d'un opérateur candidat

Finalité : « Maintenir autour de la personne une capacité humaine suffisante pour la connaître, soutenir son expression, faire entendre ses préférences et permettre des relais dans le temps. » Principe de non-appropriation : « La structure soutient le cercle. Elle ne le compose pas, ne l'administre pas et ne le tient pas. »

Un opérateur ne doit pas proposer : un cercle composé par l'établissement, un simple référent institutionnel rebaptisé, une équipe professionnelle propriétaire de la relation, un pouvoir collectif de décision, ou le remplacement de la PCH, des soins ou des protections juridiques.

3. Le principe cardinal : soutenir une mission, ne pas posséder les relations

« La seule appartenance au cercle ne donne ni pouvoir de représentation, ni pouvoir de décision, ni pouvoir de signature. » Formule de sécurité retenue : « Donner au cercle les moyens d'agir avec la personne, sans lui attribuer un pouvoir général sur elle et sans institutionnaliser ses relations. »

4. Qui peut porter cette mission : sept familles d'opérateurs

Famille d'opérateurs	Contribution possible	Limite à vérifier
SAVS / SAMSAH	Soutien durable, coordination, environnement social, transmission	Autorisation, public, moyens et territoire
Communautés 360	Repérage, mobilisation, lancement d'une réponse, articulation MDPH/territoire	Ne pas transformer une fonction de coordination en appropriation du cercle
DAC (ex-MAIA)	Appui à la coordination et aux interfaces sanitaire/social/médico-social	Le cercle n'est pas qu'une situation de santé complexe
UDAF / associations familiales	Ingénierie relationnelle, relais, parrainages, appui aux familles	Ne pas confondre protection juridique et cercle
Associations parentales / organismes gestionnaires	Expérimentation, intégration dans l'offre, mobilisation de volontaires	Éviter que le cercle devienne un dispositif interne de l'organisme
Collectivités / CCAS / réseaux citoyens	Rencontres, volontariat, parrainages, prévention de l'isolement	Ne pas fabriquer la confiance administrativement

5. De la commande institutionnelle au résultat mesurable

Acteur	Responsabilité proposée	À ne pas lui attribuer
Personne / proches	Exprimer le besoin et les choix relationnels	Financer ou organiser seuls la réponse
MDPH / équipe pluridisciplinaire	Évaluer, proposer le PPC, réunir les acteurs si besoin	Créer seule une autorisation ou un tarif
CDAPH	Décider orientation et droits dans son champ	Tarifier une mission nouvelle
ARS / conseil départemental / État	Autoriser, transformer, tarifier ou soutenir selon compétences	Composer le cercle de la personne
Gestionnaire / opérateur	Formaliser une contribution durable et préparer les relais	S'approprier le cercle ou le faire dépendre de la durée de son propre service

6. Faire exister l'offre avant qu'elle soit demandée

Cercle vertueux en cinq temps : la personne formule le besoin ; des structures se déclarent prêtes ; les MDPH instruisent en connaissant les réponses disponibles ; les autorités ajustent l'offre ; les premières expérimentations affinent le modèle.

7. Le protocole d'expérimentation territoriale

Temps	Objet	Résultat attendu
Ingénierie	Qualifier le besoin, cartographier les ressources, choisir les partenaires, chiffrer la mission, sécuriser l'articulation juridique	Cahier des charges local + modèle économique testable
Expérimentation	Soutenir un nombre limité de situations volontaires, dans des contextes différents, avec un ou plusieurs opérateurs	Observer ce qui aide réellement le cercle à exister, se renouveler, traverser les transitions
Passage au fonctionnement nominal	Intégrer la fonction dans l'offre ordinaire : autorisation, CPOM, coopération, financement	La continuité ne dépend plus d'un projet d'exception

« Aucune instance de pilotage ne devient propriétaire des cercles individuels. »

8. Ce que ce modèle répond aux objections déjà identifiées

Le statut juridique des membres non professionnels est clarifié. La crainte de l'effondrement d'une initiative informelle trouve une réponse dans le socle permanent.

Le mécanisme d'arbitrage et le financement pérenne sont développés dans les Parties 4 et 5.

PARTIE 4

L'économie du système : réorganiser plutôt que dépenser plus

Révisée après lecture intégrale du corpus

1. Ce que coûte déjà le système actuel

Dispositif	Coût moyen 2017	Coût moyen 2023
MAS (maison d'accueil spécialisée)	78 614 €/an	98 512 €/an
FAM / EAM (foyer d'accueil médicalisé)	70 303 €/an	90 050 €/an
Foyer de vie adultes handicapés	39 572 €/an	52 749 €/an
SAMSAH (service d'accompagnement médico-social)	19 894 €/an	24 036 €/an
SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)	6 934 €/an	8 865 €/an

Source : CNSA, Les coûts à la place en ESMS 2017-2023 (mai 2025).

Le cas des personnes handicapées françaises accueillies en Belgique faute de solution adaptée en France : environ 7 600 personnes, pour une dépense estimée entre 350 et 400 millions d'euros par an.

Source : Conseil national du handicap, rapport « Prévention des départs non souhaités en Belgique ».

2. Les financements existants : une cartographie précise

« Financer la fonction de soutien, l'ingénierie, la continuité et les appuis nécessaires — jamais acheter la relation de confiance elle-même. »

Ces financements couvrent déjà, largement, un grand nombre d'intervenants, notamment au niveau des coordinations. C'est le signe qu'il ne s'agit pas de créer une ligne budgétaire de plus : il faut aller au-delà de la seule notion de coordination — ce sont les missions elles-mêmes de ces intervenants qui doivent évoluer ou se réadapter pour intégrer, explicitement, le soutien au cercle.

Financier	Ce qu'il finance réellement	Réserve à vérifier
ARS / CNSA	Transformation de l'offre handicap ; 7,1 M€ d'ingénierie mobilisés en 2026, priorité aux coopérations sur l'offre adulte	Aucun financement automatique de cette fonction précise ; véhicule à examiner avec l'ARS
Conseils départementaux	Compétences sociales et médico-sociales, autorisation et tarification de certains services	Compétences variables selon la catégorie de service et le public
CAF / CNAF	Action sociale familiale ; COG 2023-2027 et Fonds Publics et Territoires 2026 couvrent handicap/autonomie/aidants	Pas de financeur structurel national pour cette mission ; vérifier les règlements locaux
MSA	Action sanitaire et sociale en territoire rural, appels à projets territoriaux	Dépend du régime, du territoire et des priorités de la caisse
Carsat / Assurance retraite	Prévention de la perte d'autonomie, soutien aux aidants	Public principalement âgé
Conférence des financeurs	Coordination départementale de la prévention de la perte d'autonomie (60 ans et plus)	N'est pas une source générale pour le handicap à tout âge
Service Civique / mécénat de compétences	Écosystème de volontariat, financement d'expérimentation	Complète, ne garantit pas la continuité d'une mission de service public

3. Rendre la mission chiffrable : l'annexe médico-économique

Poste d'activité	Unité de mesure
Évaluation relationnelle	Heures / situation / an
Recherche de volontaires — professionnels ou bénévoles — et parrainage	Heures / campagne ou situation
Intégration d'une nouvelle personne	Heures / nouvelle personne
Soutien du cercle	Heures / trimestre
Transitions	Forfait ou heures / transition
Veille	Forfait annuel
Coordination territoriale	ETP ou enveloppe

« Aucun forfait, ratio de situations par ETP ou niveau tarifaire n'est proposé à ce stade : ils devront être expérimentés et évalués. » Levier concret identifié : 7,1 M€ d'ingénierie CNSA mobilisés en 2026 (communiqué du 7 juillet 2026).

4. Ce qu'un financeur peut légitimement demander en contrepartie

Un périmètre clair, un opérateur identifié, les personnes concernées associées, un budget séparant ingénierie et fonctionnement, des critères de résultat, une évaluation externe, un scénario de pérennisation ou d'arrêt, une documentation réutilisable.

PARTIE 5

Le Droit au Cercle de confiance et le Mandat de Protection de Tous les Temps (MPTT)

Restructurée après lecture intégrale de collections.dedici.org et dedici.org

Avant-propos — le chaînon manquant identifié en Partie 3

Deux réponses distinctes mais liées : une proposition de Droit au Cercle de Personnes de confiance (proposition de résolution parlementaire puis codification, texte déjà rédigé), et une proposition de MPTT, qui traite spécifiquement la durée.

Avertissement conservé volontairement : les deux propositions sont explicitement qualifiées de « matériaux prospectifs » par leur auteur — elles ne sont pas le droit positif actuel.

A. Le Droit au Cercle de Personnes de confiance

1. Le principe

« Toute personne doit pouvoir choisir une ou plusieurs personnes physiques de confiance, préciser la place qu'elle souhaite leur donner, modifier ses choix ou décider de ne pas constituer de cercle. » Garanties : « Le cercle est mémoire, jamais maître » ; « Aucune institution ne peut s'approprier le cercle. »

2. Résolution d'abord, codification ensuite

« Une résolution peut affirmer une orientation politique ; elle ne crée pas, par elle-même, le droit opposable complet recherché. » « La résolution dit le cap. La loi définira les effets. »

3. Le texte déjà rédigé

Rôle	Contenu proposé
Autodétermination	La personne reste l'auteur de ses choix, avec le soutien nécessaire pour les exprimer
Protection / défense	Vigilance contre les atteintes aux droits, à la dignité et à la sécurité
Préoccupation active et durable	Suivi continu de la situation, résolution des difficultés concrètes
Compensations et aides quotidiennes	Les compensations directes déjà prévues par le droit existant
Soutien institutionnel et légal	Appui des collectivités, services publics et associations, sans appropriation

Article X : « Toute personne vulnérable bénéficie d'un cercle de personnes de confiance indépendant structuré... »

Article Y : les cinq rôles doivent être identifiés, assumés et articulés. Article Z : collectivités, services publics et associations veillent à la constitution et à la continuité des cercles. Article W : cellules de veille citoyenne et institutionnelle dans chaque territoire.

4. Trois niveaux de normativité à ne jamais confondre

Droit positif (ce qui existe déjà) ; convergences raisonnables (ce qui s'aligne sans loi nouvelle) ; droit nouveau proposé (résolution puis codification).

B. Le Mandat de Protection de Tous les Temps (MPTT)

1. Le principe : traiter la durée

Le MPTT déplace le centre de gravité de la protection au plus près de la personne, sans remplacer les dispositifs existants : il les complète. Principe : « protéger sans confisquer la personne ».

2. Quatre mécanismes de robustesse

Mécanisme	Fonction
Veilles « Sentinelles »	Veille citoyenne et institutionnelle extérieure au cercle, chargée de vérifier l'effectivité de la protection
Garant institutionnel	Entité morale offrant ressource et stabilité à long terme — pour garantir, pas pour contrôler
Clause de pérennité / réanimation	Reconstitution du cercle en cas de rupture, plutôt que caducité pure et simple
Sanctuarisation	Soutien institutionnel sans intrusion dans le fonctionnement du cercle

3. Alliance, pas opposition : la place du tuteur dans le cercle

Le cercle n'est pas un contre-pouvoir face à la protection juridique existante.

Dans l'immense majorité des situations, le tuteur ou le mandataire judiciaire a vocation à faire partie du cercle lui-même : il y exerce structurellement le 4^e rôle du modèle Dediçi (Mandat aux biens, gestion des compensations, actes patrimoniaux et administratifs), pas les trois premiers (parole, défense ultime, coordination continue), pour lesquels son mandat ne lui donne ni le temps ni la vocation. L'enjeu n'est pas de retirer un pouvoir au tuteur, mais de faire reconnaître, à ses côtés, ce qu'aucun mandat judiciaire ne couvre aujourd'hui.

Cette intégration se construit au cas par cas, sur le terrain — c'est l'objet même de l'expérimentation (Partie 3), pas d'un protocole figé à l'avance.

4. Le mécanisme d'arbitrage

Progression graduée et non procédurale en cas de désaccord : dialogue, puis médiation, puis appui institutionnel, et seulement en tout dernier recours, saisine du juge.

Un levier existe déjà, sans loi nouvelle : en cas d'opposition d'intérêts entre la personne et son tuteur ou curateur, l'article 454 du Code civil permet au juge de désigner un subrogé tuteur ou subrogé curateur pour assister ou représenter la personne sur ce point précis — preuve que le cercle ne revendique aucune autorité propre, le juge tranchant toujours in fine.

5. Ce qui reste juridiquement ouvert — à éprouver sur le terrain, pas des préalables au lancement

Huit questions non résolues et assumées comme telles : effets juridiques vis-à-vis des tiers, preuve du choix de la personne, absence de pouvoir de représentation automatique, articulation avec les régimes de protection existants, rôle du juge et prévention de l'emprise, responsabilité et données, cas des mineurs, articulation entre codes.

Comme la simulation qualitative de la Partie 1 n'a jamais prétendu remplacer une enquête de terrain réelle, cette liste n'a jamais prétendu remplacer l'expérimentation elle-même : c'est le protocole en trois temps (Partie 3) qui doit l'éprouver, au cas par cas. « Non reconnu aujourd'hui comme mandat légal autonome. »

État d'avancement

Phase de consultation active (questionnaire, 12 sections, 39 questions) auprès des professionnels de la protection juridique. Expérimentations en lien avec les réseaux UNAF et UNAPEI. Publications : « La Paix de Tous les Temps » (janvier 2026) et « Le Mandat de Protection de Tous les Temps » (V6).

Conclusion générale du dossier

A été mis en évidence un besoin suffisamment étayé pour justifier maintenant une expérimentation réelle (Partie 1).

Aucune offre existante n'y répond (Partie 2).

Un modèle de construction opérationnel existe (Partie 3).

L'argument économique tient sur des faits déjà publiés (Partie 4).

Une réponse juridique est déjà engagée, avec ses limites assumées (Partie 5).

Ce dossier n'est pas une preuve définitive — il reste une hypothèse forte, encore jamais mise en défaut.

Sources principales et liens de téléchargement

CNSA — Les coûts à la place en ESMS 2017-2023 ; Fonds d'appui à la transformation de l'offre handicap (7 juillet 2026)

DREES — Enquête Autonomie-Ménages 2022 ; Panorama « Le handicap en chiffres » 2024

CASF, Code civil, Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), Constitution art. 34-1

A. Publications essentielles du corpus DEDICI pour ce dossier

Les ressources suivantes constituent le noyau documentaire directement lié au présent dossier. Elles permettent d'en retrouver les fondements conceptuels, les travaux de recherche, les propositions opérationnelles, les expérimentations et les prolongements juridiques.

1. Mon projet de vie — Pouvoir compter durablement sur des personnes que je choisis

Collection directement consacrée à l'expression du projet de vie, au cercle de personnes de confiance, à son instruction par les MDPH, à la construction de l'offre et à son soutien institutionnel.

<https://collections.dedici.org/mon-projet-de-vie/>

2. **Après nous**

Collection de 27 cahiers consacrés à l'inquiétude des personnes et des familles, à la transmission avant les ruptures, au cercle de personnes de confiance, à la famille sociale étendue, au Petit Toit, aux cinq rôles, au soutien des associations et institutions, au Mandat de Protection de Tous les Temps et au Code de la solidarité.

<https://collections.dedici.org/apres-nous/>

3. **Le Petit Toit**

Référentiel consacré à l'humanité de proximité devant pouvoir tenir autour de la personne : personnes physiques, relations durables, cinq rôles et articulation avec les « grands toits » institutionnels.

<https://collections.dedici.org/>

4. **L'Énigme Dediçi**

Collection analysant notamment l'angle mort créé lorsque les organisations partent de l'offre et des dispositifs plutôt que des personnes physiques et des relations qui doivent durer autour de la personne.

<https://collections.dedici.org/enigme-dedici/>

5. **Portail Recherche Dediçi**

Ensemble des travaux de recherche, protocoles de vérification et de falsification, travaux sur le méta-processus principal, les cinq rôles, la qualité des organisations et les prolongements juridiques du corpus.

<https://collections.dedici.org/portail-recherche/>

6. **Index des ressources Recherche DEDICI**

Index des principaux rapports, protocoles, publications de recherche et documents de référence du corpus.

<https://www.dedici.org/index-des-ressources-recherche>

7. **Recherche-Action DEDICI / PRAXIS — Rapport final**

Travail de recherche-action consacré notamment à l'organisation des relations autour de la personne et à la triade d'autodétermination « À trois pour dire je ».

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/11/Rapport-final-DEDICI_-PRAXIS_14_11_2024.pdf

8. **Recherche-Action DEDICI / PRAXIS — Synthèse**

Synthèse du rapport final de la recherche-action DEDICI / PRAXIS.

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/11/Synthese-Rapport-final-DEDICI_PRAXIS_14_11_2024.pdf

9. **Le Méta-Processus Principal — version courte**

Document de référence décrivant l'organisation principale de la solidarité et l'articulation des cinq rôles devant pouvoir tenir autour de la personne.

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/12/le_Meta_Processus_Principiel_court.pdf

10. **Vérification du postulat DEDICI**

Travail consacré à la mise à l'épreuve du postulat portant sur les causes fondamentales des difficultés rencontrées dans les situations de vulnérabilité.

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2025/08/Verification-du-postulat-dedici.pdf>

11. **Protocole de recherche DEDICI — 15 août 2025**

Protocole destiné notamment à rechercher des contre-exemples et à mettre à l'épreuve les hypothèses du corpus.

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2025/08/Protocole-de-recherche-15-aout-2025.pdf>

12. **Le droit à une humanité de proximité**

Proposition de reconnaissance du droit de toute personne à pouvoir choisir une ou plusieurs personnes physiques de confiance, à préciser la place qu'elle souhaite leur donner et à bénéficier, lorsque nécessaire, d'un soutien permettant à ces relations de durer, sans appropriation institutionnelle.

<https://www.dedici.org/le-droit-a-une-humanite-de-proximite>

Collection associée :
<https://collections.dedici.org/droit-humanite-proximite/>

13. Protéger sans substituer

Travail consacré à une protection respectueuse de l'autodétermination de la personne, distinguant protection, soutien et substitution.

<https://www.dedici.org/protéger-sans-substituer>

14. Protection de Tous les Temps

Travaux consacrés à la continuité de la protection et à la capacité de maintenir ou de reconstituer durablement les personnes nécessaires autour de la personne vulnérable.

<https://www.dedici.org/protection-de-tous-les-temps>

15. Mandat de Protection de Tous les Temps — MPTT, version 6

Proposition juridique prospective destinée à organiser la protection dans la durée et à renforcer la continuité humaine autour de la personne, en articulation avec les protections existantes.

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2026/01/MPTT_v6_projet.pdf

16. Amendement législatif

Proposition de traduction législative des principes de reconnaissance du cercle et de soutien à sa continuité.

<https://www.dedici.org/amendement-legislatif>

17. Code de la Solidarité

Travail prospectif visant à inscrire dans le droit les principes de non-abandon, de cercle de personnes de confiance, de soutien institutionnel et de continuité de la solidarité.

<https://collections.dedici.org/code-solidarite/>

18. Qui restera autour de mon enfant ?

Texte partant directement de la question de l'« après-nous » et de la nécessité d'organiser avant la rupture la continuité des personnes qui connaissent, comprennent, défendent et accompagnent durablement la personne.

<https://www.dedici.org/qui-restera-autour-de-mon-enfant>

19. Garantir l'existence du Petit Toit

Texte consacré à la nécessité de faire exister et durer autour de la personne un entourage humain propre, distinct des services et établissements qui peuvent l'accompagner.

<https://www.dedici.org/garantir-l'existence-du-petit-toit>

20. Soulager les aidants en Alsace

Collection de dix cahiers consacrés au cercle de personnes de confiance, aux personnes physiques, au soutien institutionnel sans appropriation, à la mobilisation de volontaires, aux pouvoirs d'agir et à l'expérimentation territoriale.

<https://collections.dedici.org/soulager-aidants-alsace/>

21. Choc d'engagement solidaire

Proposition de mobilisation de personnes volontaires susceptibles de renforcer les entourages humains autour des personnes vulnérables, en articulation avec les acteurs du territoire.

<https://collections.dedici.org/choc-engagement-solidaire/>

22. Qui est là ? Qui sera là ? — Portail AMI national

Proposition d'expérimentation nationale fondée sur une question simple : qui est réellement présent autour de la personne aujourd'hui, et qui pourra encore l'être demain ?

<https://collections.dedici.org/portail-ami-national/>

23. **Zéro sans Relations — Alsace**

Déclinaison territoriale du principe selon lequel aucune personne en situation de vulnérabilité ne devrait rester sans relations humaines suffisamment organisées et durables autour d'elle.

<https://collections.dedici.org/zero-sans-relations-alsace/>

24. **La Boussole de Dediçi**

Portail d'orientation permettant de retrouver les principales branches du corpus DEDIÇI et leurs articulations.

<https://collections.dedici.org/boussole-dedici/>

B. Livres et ouvrages essentiels du corpus DEDIÇI

Les ouvrages suivants développent les fondements humains, conceptuels, organisationnels et juridiques sur lesquels s'appuie le présent dossier.

1. **La Paix de Tous les Temps**

Organiser ce qui relie, avant de chercher ce qui résout.

Ouvrage particulièrement directement lié au présent dossier. Il développe la nécessité d'organiser autour de toute personne vulnérable une continuité humaine durable, capable de traverser le temps, les changements de lieux, de professionnels et de dispositifs. Il constitue également une porte d'entrée vers la réflexion sur le Mandat de Protection de Tous les Temps.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2026/04/La-Paix-de-Tous-les-Temps_V6_V1.2_Livre-12_85-x-19_84-13-avril-2026.pdf

2. **Le Petit Toit de la Personne vulnérable**

Ouvrage consacré à l'entourage humain propre de la personne : les personnes physiques qui la connaissent, l'écoutent, la défendent, s'occupent durablement de sa situation et peuvent continuer à être présentes indépendamment des organisations et des établissements qu'elle traverse.

PDF :

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2025/03/Le-petit-toit-de-la-Personne-vulnerable.pdf>

3. **Après-Nous**

Ouvrage consacré à la question fondamentale des personnes vulnérables et de leurs proches : qui restera, qui connaîtra la personne, qui veillera sur elle et qui continuera à s'occuper de sa situation lorsque les proches actuels ne pourront plus le faire ? Il introduit la nécessité de préparer les relais humains avant les ruptures.

PDF :

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2025/01/Le-livret-Apres-Nous-v1.pdf>

4. **La Triade d'Autodétermination**

Ouvrage consacré à l'organisation humaine permettant à une personne, notamment lorsqu'elle rencontre de grandes difficultés d'expression ou de compréhension, de rester auteure de sa vie. Il développe notamment la logique « À trois pour dire je » et l'articulation des premiers rôles autour de la personne.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/09/Triade_v6.pdf

5. **Prendre Soins — De la Personne vulnérable**

Présentation générale de la proposition DEDIÇI pour renforcer le « prendre soin » de toute personne vulnérable.

L'ouvrage permet de comprendre pourquoi la qualité des réponses ne peut pas être réduite aux prestations et aux dispositifs et suppose une organisation humaine durable autour de la personne.

PDF :

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/09/Prendre-Soins-v12.pdf>

6. La Défense Ultime

Ouvrage consacré à la nécessité qu'une personne vulnérable puisse compter sur des personnes physiques capables de la défendre et de la protéger lorsque cela devient nécessaire, indépendamment des intérêts ou des limites des organisations qui interviennent auprès d'elle.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/09/La-defense_ultime_v5.pdf

7. La Coordination dans tous ses états

Ouvrage consacré aux différentes formes de coordination autour des personnes vulnérables. Il permet notamment de distinguer la coordination professionnelle des dispositifs de la nécessité plus fondamentale que quelqu'un s'occupe activement et durablement de la situation de la personne.

PDF :

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/09/La-coordination-dans-tous-ses-etats-v35.pdf>

8. Simple et Convergent — Le Méta-Processus Principiel

Ouvrage de référence exposant la recherche de DEDIÎI sur les causes fondamentales des difficultés rencontrées dans les systèmes de solidarité et l'organisation correspondante des cinq rôles autour de la personne. Il constitue l'un des fondements conceptuels du présent dossier.

PDF :

<https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/09/Simple-et-Convergent.pdf>

9. Le Code de la Solidarité

Essai proposant de traduire dans un cadre commun les principes fondamentaux de solidarité autour de la personne : continuité humaine, non-abandon, articulation des rôles, responsabilité des institutions et reconnaissance du Petit Toit. Il constitue l'un des prolongements juridiques et politiques du présent dossier.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/10/Livre-fascicule-Code-de-la-Solidarite-_3.pdf

10. Le Pays des 5 Couleurs

Ouvrage proposant une représentation accessible des cinq rôles nécessaires à une solidarité qui tient autour de la personne. Les cinq couleurs permettent de distinguer les rôles sans les confondre avec les personnes physiques ou les organisations qui peuvent les exercer.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2025/12/Le-Pays-des-5-Colueurs_Livre-5_C-12-85-x-19_84-06-decembre-2025.pdf

11. Nous-Tous, vulnérables, prenons la parole

Tribune-ouvrage donnant une place première à la parole des personnes concernées et interrogeant l'organisation de la solidarité à partir de leur point de vue plutôt qu'à partir de l'offre existante. Cette approche rejoint directement le point de départ du présent dossier : partir du projet de vie et de ce qui compte réellement pour la personne.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/09/Tribune-Nous-Nous-Tous_v15.pdf

12. Dediîi — Plaidoyer

Premier ouvrage de DEDIÎI. Il présente les fondements historiques et philosophiques de la démarche et permet de replacer les développements plus récents — Petit Toit, cercle, cinq rôles, autodétermination et protection dans la durée — dans l'histoire générale du projet.

PDF :

https://www.dedici.org/wp-content/telechargements/livre_2/livre_dedici.pdf

-§-